

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 30 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 30 juillet à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie.

PRESENTS : CALVI Cristelle, COLAS Mathieu, LACAYO Christiane, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier, TASSART Jennifer, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile

ABSENTS EXCUSES : CIAPA Emmanuel a donné procuration à BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, LAGARDE Pascal, POLES Daniel

SECRETAIRE : COLAS Mathieu

- Approbation du compte-rendu du 18 juin 2021 ;
- Travaux jardin paysager : attribution marché maîtrise d'œuvre
- CCLG modification des statuts
- questions diverses

Approbation compte-rendu 18 juin 2021

Vote : 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Travaux jardin paysager : attribution marché maîtrise d'œuvre :

M le Maire rappelle les travaux prévus d'aménagement du jardin paysager.

Suite à l'appel d'offre réalisé pour la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 juillet 2021.

La commission a pris connaissance des offres reçues, et a procédé à leur analyse selon les critères définis lors de l'appel d'offre.

3 offres ont été reçues en réponse à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre :

- Agence CASALS - Agence DAP - Hélène SIRIEYS

La commission a classé les offres selon les critères prédéfinis :

1^{er} : Agence CASALS

2^{ème} : Hélène SIRIEYS

3^{ème} : Agence DAP

Le conseil vote l'avis de la commission d'appel d'offres

Vote : 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions le choix de l'Agence CASALS pour la maîtrise d'œuvre

CCLG : modification des statuts :

M le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 30 juin 2021, de procéder à la modification des statuts communautaires nécessaire pour leur mise en conformité au regard de la nouvelle formulation de l'article L5214-16 du CGCT, supprimant

la catégorie des compétences optionnelles par un groupe de compétences supplémentaires, dont certaines restant conditionnées à la définition de l'intérêt communautaire prévue au IV du même article.

Il précise que cette démarche permet d'engager le projet de territoire de la mandature qui vise notamment, au titre de l'objectif de structurer une offre équilibrée de services équitablement répartie, à :

- poursuivre le transfert des bâtiments scolaires (hors compétence scolaire et périscolaire) au titre de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »,
- engager le transfert des équipements RAM, ludothèque, LAEP, au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Il rappelle la procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT et donne lecture des statuts modifiés intégrant les intitulés génériques des compétences supplémentaires qui donneront lieu à la définition de l'intérêt communautaire par le conseil communautaire.

Vote : 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions, approuve la modification des statuts

Questions diverses :

Christiane LACAYO nous informe que l'hébergeur du site de la commune va procéder à des évolutions. Il est convenu qu'au prochain conseil municipal, une présentation sera faite des futures modifications de la structure du site internet de la commune.

Le conseil validera les choix à faire s'il y a lieu, et l'organisation à mettre en œuvre pour faire évoluer notre site pour le rendre conforme aux changements mis en œuvre par l'hébergeur.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 08

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Castelnaudary. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASTELNAUDARY" around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, is written on the page.